



## Convention de partenariat Projet Léonard 2022-2023

Entre :

**ECAM LaSalle** (dénommée ci-après par « ECAM »)

SIRET : 779 883 446 00014

Adresse : 40 Montée Saint Barthélémy 69321 LYON Cedex 05

Représentée par son Directeur Général, M. Didier DESPLANCHE

**La société OMELCOM** (dénommée ci-après par « entreprise »)

SIRET : 518 316 823 00021

Adresse : 360 Rue de la Outarde, 01500 Château-Gaillard

Représentée par son Président, M. Christophe PREVOT

**La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain** (dénommée ci-après par « CCPA »)

SIRET : 240 100 883 00018

Adresse : 143 rue du Château 01150 CHAZEY SUR AIN

Représentée par son Vice-Président en charge du développement économique, M. Daniel FABRE

### Article 1. Objet du contrat

Dans le cadre du Projet Léonard, 10 élèves de 4<sup>ème</sup> année de la formation généraliste ECAM Arts & Métiers, coachés par 1 enseignant (M. André ERNESTO) expert en innovation, travailleront sur la problématique d'une entreprise invitante à créer ou repenser un produit innovant, un process, une organisation. Ils auront pour objectif de proposer la solution la plus originale, pertinente et réaliste.

L'entreprise a proposé à l'ECAM le sujet de projet suivant :

#### Quelques mots sur l'entreprise :

- **Activités** : Fabricant de matériels réseaux télécom et multimédia, OMELCOM est un acteur de référence dans le domaine du déploiement de réseaux télécom fibre optique FTTH et du réseau VDI multimédia résidentiel.
- **Domaine applicatif visé par le produit/service développé** : Étanchéité des boîtiers de protection des fibres optiques.
- **Enjeux** : L'enfouissement des boîtiers de protection des fibres optiques dans de bonnes conditions d'étanchéité.

#### Quelques mots sur le projet adressé aux étudiants :

- **Intitulé du sujet** : Solution d'étanchéité pour boîtiers optiques souterrains
- **Contexte** : 35% des boîtiers de protection des fibres optiques ouverts par des techniciens lors d'intervention de nouveaux raccordements contiennent de l'eau. L'eau occasionne des dommages au matériel, dégrade la performance du réseau FTTH et joue sur la qualité de travail des opérateurs. C'est un axe important d'innovation pour OMELCOM.



- **Positionnement du projet** : OMECLOM a développé et retravaillé la géométrie des boîtiers de protection des fibres optiques aériens pour optimiser son étanchéité. Les résultats sont positifs. A présent, OMECLOM souhaite développer une gamme de boîtiers souterrains de raccordement des fibres optiques pouvant se retrouver sous plusieurs mètres de profondeur. Les boîtiers de protection des fibres optiques devront être a minima IP68 (*donc résistant à 5 m d'eau dans ces conditions*).
- Le Projet Léonard permettra aux étudiants de travailler autour de ce sujet de l'étanchéité des boîtiers de protection des fibres optiques. L'accent sera porté sur l'étude des brevets existants, des solutions concurrentes et des innovations à venir.

#### Missions envisagées pour les étudiants :

- Une lettre de mission (*pour définir les engagements, les livrables et une synthèse du projet*)
- Un Cahier Des Charges Marketing (*pour mieux comprendre le marché, les attentes des futurs clients et les notions prioritaires de propriété intellectuelle*)
- Un Cahier Des Charges Fonctionnel (*pour traduire le besoin en fonctions*)
- L'Architecture Technique du Produit et les résultats de séances de créativité (*pour traduire les fonctions en solutions*)
- Un pré-développement technique du produit (*pour visualiser le produit/service, estimer la faisabilité et la viabilité économique*)
- Un pitch de communication sur le produit/service (*pour argumenter et convaincre un éventuel public d'investisseurs*)
- Un support de communication (*pour valoriser le projet et convaincre d'investir*)

**Point important** : le Projet Léonard permettra d'imaginer une première version du produit/service. L'étude technique durera environ 1 semaine et il est évident que le niveau de détails techniques ne serait être ni complet ni détaillé. Une étude plus avancée, s'étalant le plus souvent sur plusieurs mois, sera indispensable pour se rapprocher d'une fabrication par la suite. D'autres projets proposés par ECAM permettent d'aborder ces aspects (*Projet PRD par exemple*).

- **Autres** : il est probable que ce projet puisse donner lieu à de la propriété industrielle (*brevets*).

## Article 2. Engagements des parties

**L'ECAM s'engage** à dédier au projet de l'entreprise 10 étudiants qui effectueront chacun 120H (*3 semaines continues de travail effectif*), soit 1 200H au total. Ce travail sera encadré et évalué par 1 enseignant dédié au projet (*M. ERNESTO André*). À l'issue du projet, l'entreprise devient propriétaire de tous les livrables et travaux sur le sujet qu'elle a proposé.

**L'entreprise s'engage** à mettre à disposition un représentant en présentiel le jour du début du projet pour présenter le sujet aux étudiants, ainsi que le dernier jour du projet pour réceptionner et évaluer le travail des étudiants. 3 points intermédiaires, à fixer entre l'entreprise et l'enseignant, devront être assurés entre l'entreprise, les étudiants et l'enseignant de manière à répondre aux questions et suivre l'avancement général du projet (*ces 3 points pourront être réalisés en visioconférence de préférence*).

**La CCPA s'engage** à régler, pour le compte de l'entreprise, les frais engagés par l'ECAM pour la réalisation de l'étude objet de l'article 1, à hauteur de 1 200 euros.

## Article 3. Les livrables de l'étude



#### Les étudiants remettront un dossier final à l'entreprise qui comprendra :

- Une lettre de mission
- Un Cahier Des Charges Marketing
- Un Cahier Des Charges Fonctionnel
- L'Architecture Technique du Produit et les résultats de leurs séances de créativité
- Un pré-développement technique du produit
  - Un descriptif technique, des schémas généraux et de détails, avec les justificatifs de conception/industrialisation montrant la faisabilité et une partie des éléments techniques et scientifiques nécessaires, entendus et attendus.
- Un pitch de communication sur le produit ou service
- Un support de communication pour valoriser le projet et convaincre d'investir

**A noter :** L'objectif du projet n'est pas de rentrer dans les détails techniques mais de permettre aux étudiants de rester le plus ouvert, créatif et innovant possible. A ce titre, il appartient à l'entreprise de retenir les idées les plus pertinentes et de pousser leur développement par la suite si nécessaire pour en mesurer le potentiel réel.

#### Article 4. Les acteurs directs

##### Pour ECAM LaSalle :

M. André ERNESTO - Responsable du pôle C2MI  
[andre.ernesto@ecam.fr](mailto:andre.ernesto@ecam.fr) - 04 72 77 06 52

##### Pour OMELCOM :

M. Patrice CLERC - Innovation, Marketing & Project Manager  
[pclerc@omelcom.fr](mailto:pclerc@omelcom.fr) - 06 44 20 57 15

##### Pour la CCPA :

Mme Amandine ARRIGONI – Responsable développement économique  
[a.arrigoni@cc-plainedelain.fr](mailto:a.arrigoni@cc-plainedelain.fr) - 07 61 71 48 57

#### Article 5 – Période du projet :

Le projet sera réalisé sur une période s'étalant du lundi 05 juin 2023 au vendredi 23 juin 2023. Les étudiants travailleront tous les jours sur le projet, pendant 3 semaines. Sur cette période, les étudiants auront des cours spécifiques au Projet Léonard et une mise en application concrète sur le projet d'étude.

#### Article 6 – Contribution financière et conditions de règlement

La CCPA versera à l'ECAM une contribution établie à 1 200 €.  
L'ECAM étant exonérée de TVA, la somme indiquée est donc nette à payer.

##### Le règlement s'effectuera selon les modalités suivantes :

Les factures seront payées à 30 jours, par mandat administratif, à la remise des livrables à l'entreprise et après validation de la facture par l'entreprise auprès de la CCPA.

Le versement sera effectué sur présentation de facture au nom de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, sur la plateforme CHORUS PRO.



A noter : La facture intégrera directement le RIB de l'ECAM.

## Article 7 – Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage vise à favoriser un accès égal à l'apprentissage et contribue au financement d'actions visant au développement de l'apprentissage. La taxe d'apprentissage est due par une grande majorité d'entreprises (*entreprise individuelle ou société, entreprise commerciale, industrielle ou artisanale, entrepreneur individuel, association, ou groupement d'intérêt économique*). Voir sources ci-dessous pour plus d'informations si besoin :

- <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22574>
- <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/contributions-de-formation-profe/la-taxe-dapprentissage-part-prin.html>

L'entreprise est encouragée à reverser la taxe d'apprentissage (*si elle est éligible*) auprès de la fondation ECAM LaSalle. Cette action permettrait de contribuer au financement de l'apprentissage, des formations scientifiques, technologiques et professionnelles. Un grand merci par avance pour votre soutien.

## Article 8 – Annexes

La convention de partenariat s'accompagne d'un document intitulé « PI Projet Léonard ».

Fait à Lyon, le 23/06/2023

**ECAM LaSalle**

Fait à Lyon, le 23/06/2023

**L'entreprise OMELCOM**

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_/\_\_\_/2023

**La CCPA**